



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Direction de l'aménagement Urbain

Voirie et réseaux

Place Barette - BP 903 - 27207 Vernon cedex

Tél : 0800027200

Dossier suivi par : Garnier Laurent

Email : lgarnier@vernon27.fr

Arrêté n° 0242/2021
Restriction de circulation (Tx) - Pont Clemenceau -
du 26 avril au 12 novembre 2021

Le Maire de la Commune de VERNON,

Vu l'article L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 417-11§ II 5ème et 10ème et IV et V, R 411-25§III du Code de la Route,
Vu le règlement de voirie communale,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,
Vu l'arrêté n°0153/2021 du 12 mars 2021 portant délégation de signature à Jean-Luc DELUGAN.

Considérant la demande de SOGEA NO TP sise La Censurière à Evreux (27000) tendant à réaliser des travaux de renouvellement des conduites d'eaux usées et d'eau potable sous le Pont Clemenceau pour le compte de SNA Assainissement,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRETE

Article 1 : Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public sur le demi-parking Clemenceau sis boulevard du Maréchal Leclerc et sur l'espace vert situé entre la Seine à Vélo et la rue des Combattants d'Indochine afin d'installer une base vie sur rive droite et rive gauche de la Seine du lundi 26 avril au vendredi 12 novembre 2021.

Article 2 : la piste cyclable dite « Seine à Vélo » sera interdite à toutes circulations entre le parc des Tourelles et l'accès au captage d'eau potable sis rue des combattants d'Indochine du lundi 26 avril au vendredi 12 novembre 2021.

Le parcours de la Seine à Vélo sera rouvert tous les week-ends.

Un itinéraire de déviation pour les cyclistes sera mis en place par la rue de la Ravine, la place Pierre Sénard, la rue Léon Goché et la rue Maurice Pinard.

Article 3 : le trottoir aval du Pont Clemenceau sera interdit à toutes circulations du lundi 26 avril au vendredi 12 novembre 2021

Un itinéraire de déviation pour les piétons et cyclistes sera mis en place pour emprunt du trottoir amont du Pont Clemenceau.

Article 4 : la promenade Garnuchot sera interdite à toutes circulations du lundi 10 mai au vendredi 12 novembre 2021.

Article 5 : le boulevard du maréchal Leclerc dans sa partie comprise entre la rue Clemenceau et la rue Bourbon Penthièvre sera interdit à toutes circulations du lundi 10 mai au vendredi 12 novembre 2021.

Le barrage se fera entre 9h00 et 16h00.

Un itinéraire de déviation sera mise en place par la rue Clemenceau dans les deux sens.

Article 6 : le pont Clemenceau sera réduit à deux voies de circulation du lundi 12 juillet au vendredi 6 août 2021

La rue Clemenceau sens Gisors – Rouen sera fermée à toutes circulations du lundi 12 juillet au vendredi 6 août 2021

Article 7 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vernon, le 12 avril 2021



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).